

BRÈVES

► DERNIÈRES PUBLICATIONS

• Ouvrages

Les oubliés de l'école en France. Observatoire de l'enfance en France, G. Langouët (dir.). Paris : Hachette, 2003, 256 p., 21.10 €
Cet ouvrage sociologique expose, d'abord, la réussite globale du système scolaire français tout en pointant les inégalités de chance de réussite. L'analyse de données statistiques permet de comparer les « sortants sans qualification » aux autres. Puis, cinq enseignants-chercheurs alimentent la réflexion à partir de quatre thèmes : les apports des lycées professionnels face à la déscolarisation, les phénomènes de marginalisation et d'exclusion liés à l'illettrisme, la lutte contre la violence à l'école et la nécessité de resserrer le lien social par la solidarité, la tolérance et le respect. Enfin, des acteurs de terrain témoignent d'actions mises en place pour lutter contre l'échec scolaire.

École, l'enjeu démocratique. J.-P. Terrail. Paris : La Dispute, 2004, 157 p., 11 €
Dans la lignée de son ouvrage précédent, *De l'inégalité scolaire*, Jean-Pierre Terrail souligne que l'école, en devenant unique, n'a pas mis fin aux inégalités scolaires. L'école a en charge l'initiation à la culture écrite, mission essentielle pour la formation et l'avenir des jeunes. Dans un bilan sans complaisance, il analyse les responsabilités de l'État mais aussi des enseignants. Son constat : « On donne moins à ceux qui ont moins ». Selon lui, la sortie de la crise passe par une relance de la démocratisation scolaire. Il réfléchit sur la forme que prendrait une école de la réussite pour tous.

• Revues

La recherche en éducation et les ZEP en France. 2. Apprentissages et exercice professionnel en ZEP : résultats, analyses, interprétations (M. Kherroubi, J.-Y. Rochex). *Revue française de pédagogie*, n° 146, 2004, pp. 115-190.
La publication fait suite à la première partie de la note de synthèse de M. Kherroubi et J.-Y. Rochex (n° 140 de la même revue). Cette deuxième partie de la note de synthèse porte sur l'analyse de la mise en œuvre de la politique ZEP. Elle traite des modalités de socialisation et de scolarisation des élèves des milieux populaires ainsi que des conditions d'apprentissage qui en résultent. Elle étudie également les carrières et les conditions de travail des enseignants en ZEP tant au niveau du primaire que du secondaire.
Revue française de pédagogie, INRP
Vente au numéro : 0472898341 (15 €)
Abonnements : 0472899576. 3 n°/an : 34 €
Site : <http://www.inrp.fr/publications/rfp>

Les pratiques de la classe en milieux difficiles. *Recherche et Formation*, n° 44, 2003.
Dans ce numéro, résultat d'un travail mené par un groupe de chercheurs, il s'agit de mettre en regard des pratiques d'enseignement dans des classes en secteur difficile en privilégiant le double axe de la discipline enseignée (français, mathématiques, arts plastiques) et de l'analyse du travail du professeur. Les articles s'adressent principalement aux équipes de terrain, que les enseignants soient débutants ou confirmés.
Recherche et Formation, INRP
Vente au numéro : 0472898341 (15 €)
Abonnements : 0472899576. 3 nos/an : (34 €)
Site : <http://www.inrp.fr/publications/rech-form>

Réussir ses apprentissages à l'école et au collège. La nouvelle revue de l' AIS : adaptation et intégration scolaires, n° 25, 2003, pp. 5-139.
Dossier coordonné par G. Chauveau et J. Seknadje-Askénazi. Il présente un ensemble d'articles de chercheurs, d'enseignants d'université et d'enseignants d'UFM. La problématique langagière traverse la plupart des articles du dossier qui place l'élève au centre des apprentissages. Les difficultés rencontrées sont analysées dans leur rapport avec le contexte scolaire plutôt qu'en focalisant l'attention sur les potentiels et les difficultés de l'enfant.
Revue diffusée par les Éditions du Cnefei, 58/60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.
En vente au n° (15 € + 2.5 € de frais d'envoi) et sur abonnement (45 € les 4/an)
Site : <http://www.cnefei.fr/RessourcesHome.htm>

► ACTES DE COLLOQUE

Le devenir des enfants de familles défavorisées en France. Actes du colloque organisé conjointement par le CERC, la CNAF, la DEP et la DREES le 01.04.2004. *Sont présentés à la fois des synthèses thématiques, commandées à des spécialistes reconnus dans leur discipline (sociologie, sciences de l'éducation) et des travaux analytiques sélectionnés suite à un appel à contributions. Naître ou vivre dans une famille défavorisée accroît les risques de connaître la pauvreté ou l'exclusion à l'âge adulte. Ce colloque fait suite à celui organisé en 2003 par le CERC.*
<http://www.cerc.gov.fr/meetings>

Nicole GUIFFRAY
INRP-CAS

BOUSSOLE

DÉLÉGUÉ DE L'ÉTAT ET ÉDUCATION PRIORITAIRE

HISTORIQUE DU DISPOSITIF DE DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT

Depuis 1991 et la création des sous-préfets, chargés de mission pour la Politique de la Ville dans les départements les plus urbanisés, la Politique de la Ville connaît dans le Rhône une dynamique particulière née de la volonté locale de moderniser l'action de l'état en développant une démarche interministérielle. En 2001, ce dispositif original a été généralisé à l'ensemble du territoire national : 250 délégués de l'État ont été nommés après appel à candidature sur la base du volontariat. Ils peuvent être joints sur leur lieu de travail et leurs coordonnées sont disponibles auprès des services Politique de la Ville de la préfecture.

Fonctionnaires de responsabilité dans différents services de l'État, les délégués de l'État sont missionnés par le préfet pour assurer la coordination de l'action de l'État dans les quartiers concernés par la Politique de la Ville. Leur intervention permet de mieux appréhender la réalité des quartiers les plus en difficulté, de faire remonter des informations au préfet et d'améliorer la cohérence d'ensemble des actions menées. L'absence de relations hiérarchiques entre eux, le volontariat de la mission, le fonctionnement en réseau des délégués autour du sous-préfet Ville favorisent une approche décloisonnée, horizontale et globale des problèmes que connaissent les quartiers.

La préparation des Contrats de Ville 2000-2006 a offert l'occasion aux services de l'État de mesurer leur capacité à partager un diagnostic de la situation que connaissent les territoires, à organiser leurs actions autour d'objectifs et de déterminer ensemble une évaluation commune de l'action de lutte contre les exclusions. Exerçant, pour certains, des responsabilités de chef de service (principal de collège, responsable du service développement social urbain de la DDE, directeur adjoint de la Protection Judiciaire de la Jeunesse...), et continuant à exercer leurs fonctions dans leur service d'origine, ils consacrent une partie importante de leur temps à un ou plu-

sieurs quartiers en difficulté. Cette mission menée en parallèle de leur activité professionnelle est indemnisée et évaluée mensuellement par les services de la Politique de la Ville de la préfecture.

DÉLÉGUÉ DE L'ÉTAT ET ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le délégué de l'État parfois issu de l'Éducation nationale entretient des relations privilégiées avec les REP :

- Il a une connaissance fine de la problématique du ou des quartiers qui relèvent de sa compétence et qui sont souvent en partie ou intégralement situés en REP.
- Il est à l'écoute des habitants, des associations et des professionnels.
- Il participe aux comités de pilotage et aux conseils de réseau sur invitation du responsable du REP.
- Il renseigne ses interlocuteurs institutionnels et associatifs sur les possibilités de financement émanant des crédits de la Politique de la Ville.
- Il informe le sous-préfet des dysfonctionnements et des problèmes repérés sur le quartier.
- Il participe aux évaluations menées dans le cadre de la Politique de la Ville et à la réflexion à l'initiative des projets associatifs ou institutionnels. Il favorise une approche globale des situations et des réponses à apporter.
- Il participe aux assemblées générales des associations sur invitation de celles-ci.
- Il est le médiateur privilégié des partenaires de l'Éducation prioritaire. Il impulse et facilite le développement du partenariat entre les acteurs de terrain et les services déconcentrés de l'État.
- Il coordonne l'action de l'Éducation prioritaire avec ses partenaires institutionnels et associatifs.

Ce militant d'un nouveau genre manque souvent de temps pour effectuer l'ensemble de ses tâches, mais cette façon de travailler autrement en facilitant l'action des acteurs de terrain le motive jour après jour.

Corine ESCOBAR, enseignante
et déléguée de l'État